

GUIDE PRATIQUE



CORRIGER MES ANOMALIES DSN



ESPACE SÉCURISÉ
ENTREPRISE



Ce guide a pour but de vous accompagner dans la correction des anomalies DSN. Seules les anomalies les plus fréquentes sont détaillées.

Pour vous aider dans la navigation de votre espace sécurisé, consultez notre guide « mes déclarations et cotisations » qui vous détaille les écrans de suivi de traitement de vos DSN (disponible en téléchargement depuis ce lien : [Caisse de Rhône-Alpes Auvergne - Documentation \(cibtp-raa.fr\)](http://Caisse de Rhône-Alpes Auvergne - Documentation (cibtp-raa.fr)))

Où consulter mon CRM ?	P.2
Bien lire mon CRM.....	P.3
Où corriger mon CRM ?.....	P.4
Message CCD0001	P.5
Message CCD0003	P.6
Message CCD0005	P.7
Message CCI0041	P.8
Message CCI0042	P.9

OÙ CONSULTER MON CRM ?

Accès à la consultation

1. Rendez-vous dans votre Espace sécurisé, menu **Mon espace adhérent**



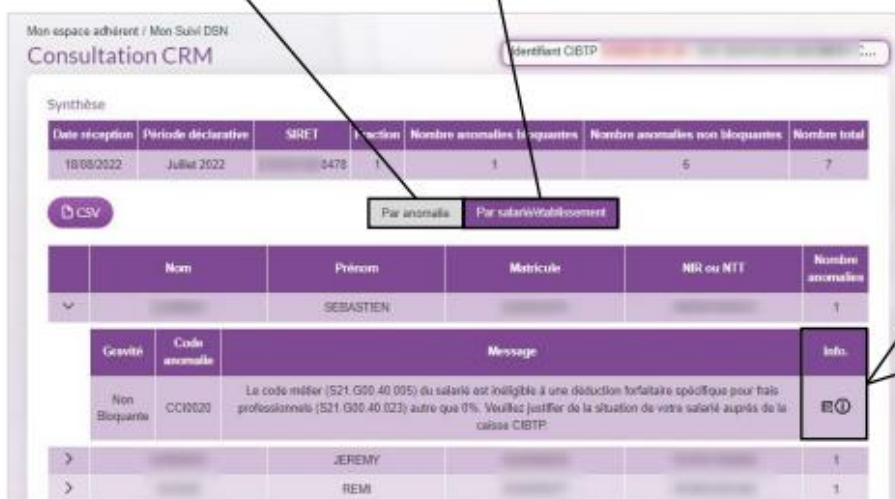
2. Suivez

Mon suivi DSN > Suivi du traitement des DSN

Le CRM est consultable en déroulant la période à consulter via le **signe** et en cliquant sur le **bouton**



L'écran Consultation CRM permet de visualiser les comptes rendus par type d'anomalie ou par salarié/établissement.



Dans la colonne **Info.** :



permet d'afficher les rubriques DSN associées au message.



permet d'afficher les actions à mener afin de corriger le(s) anomalie(s) identifiée(s) au niveau du flux et dans votre logiciel de paie.

Selon l'anomalie, vous devrez :

- Vérifier les valeurs renseignées,
- Effectuer une correction pour la période concernée sur votre Espace sécurisé ou sur votre prochaine DSN,
- Contacter votre caisse pour lui transmettre une information ou un justificatif,
- Corriger les données de votre logiciel de paie ou son paramétrage, notamment à l'aide de la **Fiche de paramétrage DSN** pour les prochaines périodes.

Les fiches de paramétrage DSN sont accessibles ici : Cibtp.fr/dsn/parametrage

BIEN LIRE MON CRM

Le **code** correspond à la référence du message. Il vous sera utile pour vous repérer dans notre sommaire.

2 types de **catégories** :

Anomalie bloquante :

Je la corrige depuis mon espace sécurisé et je modifie le paramétrage de mon logiciel de paie.

Anomalie non-bloquante :

Ma DSN s'est intégrée néanmoins je dois modifier le paramétrage de mon logiciel de paie.

Code : CCD0001

Catégorie : non-bloquant

Message :

Le volume d'activité (S21.G00.53.002 - type 01) doit être égal à la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) plus les heures supplémentaires aléatoires (S21.G00.51.012 - type 017) moins le volume d'absences non rémunérées (S21.G00.53.002 - type 02).

Salarié :

Matricule : 010268

Rubrique déclenchante

Identifiant : S21.G00.53.002

Libellé : Mesure

Valeur : 89.00

Rubrique(s) associée(s)

Identifiant : S21.G00.40.013

Libellé : Quotité de travail du contrat

Valeur : 151.67

Identifiant : S21.G00.51.001

Libellé : Date de début de période de paie

Valeur : 2023-01-01

Identifiant : S21.G00.51.002

Libellé : Date de fin de période de paie

Valeur : 2023-01-31

Identifiant : S21.G00.51.012

Libellé : Nombre d'heures

Valeur : 0.50

Le **message** m'explique l'origine de l'anomalie.

Identité du **salarié** concerné par l'anomalie

Les **rubriques déclenchante et associée** sont celles à vérifier car elles peuvent potentiellement contenir une erreur.

OÙ CORRIGER MON CRM ?

Rendez-vous dans votre espace sécurisé, **Mon espace adhérent** puis **Mes déclarations nominatives** :

Puis dans **Déclarations nominatives mensuelles** :

Mon espace adhérent / Mes déclarations nominatives

Identifiant CIBTP 8101161-001-12 / S P E B

Liste des déclarations nominatives

Déclarations nominatives annuelles

Campagne	Période	Date de réception	Nombre de salariés	Canal	Total salaires bruts déclarés	Total salaires bruts nominatifs	Date d'ajustement	Actions
2023	01/04/2022 --> 31/03/2023		3	Flux EDI DSN				👁️ ✎️
2022	01/04/2021 --> 31/03/2022	12/05/2022	6	Extranet CIBTP			16/05/2022	👁️ ✎️
2021	01/04/2020 --> 31/03/2021	16/04/2021	11	Courrier			16/04/2021	👁️ ✎️
2020	01/04/2019 --> 31/03/2020	21/04/2020	5	Courrier			21/04/2020	👁️ ✎️

Déclarations nominatives mensuelles

Campagne : Toutes

Campagne	Période	Date de réception	Nombre de salariés	Canal	Total salaires bruts déclarés	Total salaires bruts nominatifs	Date d'ajustement	Actions
2023	01/02/2023 --> 28/02/2023		5	Courrier			En cours d'intégration	👁️ ✎️
2023	01/01/2023 --> 31/01/2023	20/02/2023	6	Flux EDI DSN			22/02/2023	👁️ ✎️

Message CCD0001 : Le volume d'activité (S21.G00.53.002 – type 01) doit être égal à la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) plus les heures supplémentaires aléatoires (S21.G00.51.012 – type 017) moins le volume d'absences non rémunérées (S21.G00.53.002 – type 02).



Qu'est-ce que cela signifie ?

Un contrôle de cohérence s'effectue à partir de la formule suivante :

Volume d'activité = Quotité de travail du contrat + Heures supplémentaires – heures d'absences

Si vous avez cette anomalie, cela signifie qu'un ou plusieurs éléments sont erronés car la formule est fausse.



Où chercher l'anomalie ?

- Vérifier que le temps d'absence a été correctement déclaré
- Vérifier que les heures supplémentaires sont correctement déclarées
- Vérifier que le temps de travail est correct
- Vérifier que la quotité de travail du contrat est correcte



Rubriques en anomalies :

S21.G00.40.011	S21.G00.51.012
S21.G00.40.013	S21.G00.53.002
S21.G00.51.011	S21.G00.53.003

Un exemple :

Code : CCD0001
Catégorie : non-bloquant
Message :
Le volume d'activité (S21.G00.53.002 - type 01) doit être égal à la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) plus les heures supplémentaires aléatoires (S21.G00.51.012 - type 017) moins le volume d'absences non rémunérées (S21.G00.53.002 - type 02).
Salarié :
Matricule : 6
Rubrique déclenchante
Identifiant : S21.G00.53.002
Libellé : Mesure
Valeur : 20.00
Rubrique(s) associée(s)
Identifiant : S21.G00.40.013
Libellé : Quotité de travail du contrat
Valeur : 151.67
Identifiant : S21.G00.51.001
Libellé : Date de début de période de paie
Valeur : 2023-01-01
Identifiant : S21.G00.51.002
Libellé : Date de fin de période de paie
Valeur : 2023-01-31



Le salarié a un horaire mensuel de 151.67h. Or, sur le mois, il n'a que 20 heures de travail déclarées et aucune absence connue.

✘ Soit il manque du temps de volume d'activité rémunéré (S21.G00.53.002 type 01)

✘ Soit il manque du temps de volume d'absence non rémunéré (S21.G00.53.002 type 02)

✘ Soit la période de paie est erronée, le salarié est entrée/sortie en cours de mois) (S21.G00.51.001 et/ou S21.G00.51.002)

✘ Soit la quotité du contrat est erronée (S21.G00.40.013)

[Consulter la fiche consigne](#)

Message CCD0003 : Le volume d'activité rémunérée (S21.G00.53.002 de type 01) doit être cohérent avec le nombre de jours ouvrés de la période d'activité (S21.G00.51.001 et S21.G00.51.002 de type 002) moins la durée d'absence non rémunérée (S21.G00.53.002 de type 02).



Qu'est-ce que cela signifie ?

Le contrôle met en évidence une incohérence entre le temps travaillé, le nombre de jours ouvrés dans le mois et la durée d'absence.



Où chercher l'anomalie ?

- Vérifier que le temps d'absence a été correctement déclaré
- Vérifier que le temps de travail est correct



Rubriques en anomalies :

S21.G00.53.002 (type 01 ou type 02)

S21.G00.51.001

S21.G00.51.002

Un exemple :

Code : CCD0003
Catégorie : non-bloquant
Message :
Le volume d'activité rémunérée (S21.G00.53.002 de type 01) doit être cohérent avec le nombre de jours ouvrés de la période d'activité (S21.G00.51.001 et S21.G00.51.002 de type 002) moins la durée d'absence non rémunérée (S21.G00.53.002 de type 02).
Salarié :
Matricule : 000047
Rubrique déclenchante
Identifiant : S21.G00.53.002
Libellé : Mesure
Valeur : 2.00
Rubrique(s) associée(s)
Identifiant : S21.G00.51.001
Libellé : Date de début de période de paie
Valeur : 2023-01-01
Identifiant : S21.G00.51.002
Libellé : Date de fin de période de paie
Valeur : 2023-01-31
Identifiant : S21.G00.53.002
Libellé : Mesure
Valeur : 16.00



La DSN de Monsieur X du mois de janvier 2023 indique :

- * Nombre de jours rémunérés : 2 jours
- * Nombre de jours d'absence : 16 jours

Pour un total de 18 jours ouvrés alors que le mois de janvier 2023 comporte 22 jours ouvrés.

* Soit il manque des jours travaillés dans le volume d'activité rémunéré (S21.G00.53.002 type 01)

* Soit il manque des jours d'absences dans le volume d'absence non rémunéré (S21.G00.53.002 type 02)

* Soit la période de paie est erronée, le salarié est entrée/sortie en cours de mois (S21.G00.51.001 et/ou S21.G00.51.002)

[Consulter la fiche consigne](#)

Message CCD0005 : Pour être prise en compte, la durée d'absence non rémunérée (S21.G00.53.002 type 02) doit être détaillée par des périodes d'arrêts (S21.G00.60) ou de suspension (S21.G00.65).



Qu'est-ce que cela signifie ?

Le contrôle met en évidence qu'un volume d'absence non rémunéré a été déclaré sans aucune date d'absence associée.



Où chercher l'anomalie ?

- Vérifier le temps d'absence déclaré dans la rubrique S21.G00.53.002 type 02
- Contrôler que les dates d'absences associées soient bien déclarées dans les blocs S21.G00.60 ou S21.G00.65



Rubriques en anomalies :

S21.G00.53.002

S21.G00.60

S21.G00.65

Un exemple :

– **Code** : CCD0005
Catégorie : non-bloquant
Message :
Pour être prise en compte, la durée d'absence non rémunérée (S21.G00.53.002 type 02) doit être détaillée par des périodes d'arrêts (S21.G00.60) ou de suspension (S21.G00.65). Merci de compléter ces informations à effet rétroactif dans votre prochaine DSN.
Salarié :
Matricule : S005
Rubrique déclenchante :
Identifiant : S21.G00.53.002
Libellé : Mesure
Valeur : 151.67

Le salarié a 151.67 heures d'absence sur le mois mais aucune des rubriques suivantes n'est renseignée :



× S21.G00.60.002 : date du dernier jour travaillé

× S21.G00.60.003 : date de fin prévisionnelle

OU

× S21.G00.65.002 : date de début de la suspension

× S21.G00.65.003 : date de fin de suspension

[Consulter la fiche consigne](#)

Message CCI0041 : Pour un salarié à temps plein (S21.G00.40.014 = 10), la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) doit être supérieure ou égale à l'horaire légal.

Qu'est-ce que cela signifie ?



Le contrôle met en évidence que le salarié travaille à temps plein (rubrique S21.G00.40.13 renseignée avec un code 10) alors que la quotité de travail du contrat est inférieure à la quotité de travail légale (151.67 heures).

Où chercher l'anomalie ?



- Vérifier la quotité de travail du contrat dans la rubrique S21.G00.40.013
- Vérifier la modalité d'exercice du temps de travail dans la rubrique S21.G00.40.014



Rubriques en anomalies :

S21.G00.40.013

S21.G00.40.014

Un exemple :

Code : CCI0041
Catégorie : non-bloquant
Message :
Pour un salarié à temps plein (S21.G00.40.014 = 10) la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) doit être supérieure ou égale à l'horaire légal 151,67.
Salarié :
Matricule : 0000000009
Rubrique déclenchante
Identifiant : S21.G00.40.013
Libellé : Quotité de travail du contrat
Valeur : 8.00

Le salarié est déclaré à **temps plein** avec un horaire mensuel à **8h**.



Dans cet exemple, il y a 2 possibilités :

- ✗ Soit le salarié est à temps plein : il convient donc de lui mettre un horaire mensuel supérieur ou égal à **151.67 heures (rubrique S21.G00.40.013)**
- ✗ Soit le salarié n'est pas à temps plein : il convient donc de lui mettre un **code 20 (temps partiel) dans la rubrique S21.G00.40.014**

[Consulter la fiche consigne](#)

Message CCI0042 : Pour un salarié à temps plein (S21.G00.40.014 = 10), la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) doit être égale à la quotité de travail de référence (S21.G00.40.012) plus les heures supplémentaires structurelles (S21.G00.51.012 de type 018).

Qu'est-ce que cela signifie ?



Le contrôle se déclenche uniquement lorsque la quotité de travail du salarié est supérieure à la quotité de travail de référence de l'adhérent. Il concerne les salariés dont le contrat prévoit de faire des heures supplémentaires structurelles.

Où chercher l'anomalie ?



- Vérifier la quotité de travail du contrat dans la rubrique S21.G00.40.013
- Vérifier la modalité d'exercice du temps de travail dans la rubrique S21.G00.40.014
- Vérifier la quotité de référence de l'entreprise dans la rubrique S21.G00.40.012
- Vérifier les heures supplémentaires déclarées dans la rubrique S21.G00.51.02 type 018



Rubriques en anomalies :

S21.G00.40.013	S21.G00.40.012
S21.G00.40.014	S21.G00.51.012

Un exemple :

Code : CCI0042
Catégorie : non-bloquant
Message :
Pour un salarié à temps plein (S21.G00.40.014 = 10), la quotité de travail du contrat (S21.G00.40.013) doit être égale à la quotité de travail de référence (S21.G00.40.012) plus les heures supplémentaires structurelles (S21.G00.51.012 de type 018).
Salarié :
Matricule : 2
Rubrique déclenchante
Identifiant : S21.G00.40.013
Libellé : Quotité de travail du contrat
Valeur : 169.00
Rubrique(s) associée(s)
Identifiant : S21.G00.40.012
Libellé :
Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié
Valeur : 151.67
Identifiant : S21.G00.51.012
Libellé : Nombre d'heures
Valeur : 9.33

Le salarié a un horaire de $151.67 + 9.33 = 161$ h alors que son contrat prévoit 169h.



Dans cet exemple, il y a 2 possibilités :

× Soit le salarié effectue 169 heures / mois : il faut donc indiquer 17.33h au lieu de 9.33h dans la rubrique S21.G00.51.02 type 018

× Soit le salarié effectue 161 heures / mois : il faut donc indiquer 161 au lieu de 169 dans la rubrique S21.G00.40.013

[Consulter la fiche consigne](#)